Image not found or type unknown

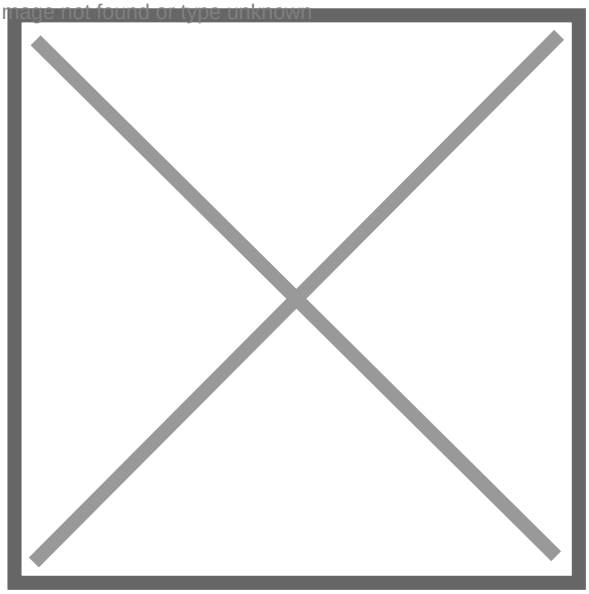

Naturalisation par décret

Par **Biba1988**, le **30/08/2017** à **21:02**

Bonjour à tous,
Je souhaite déposer une demande de naturalisation par décret et j'aimerai connaître vos avis concernant mes chances à l'avoir.
Ma situation : de nationalité marocaine, 28 ans, arrivée en France en 2007 après mon bac pour continuer mes études supérieurs depuis 2007 jusqu'au janvier 2017 j'avais chaque année mon titre de séjours étudiant (donc jamais en situation irrégulier) puis janvier 2017 j'ai obtenu une carte de 10 ans parce que je suis mariée depuis 09/2013 avec un français (mon mari a été naturalisé par décret en 2016, donc après le mariage c'est pour cette raison que je fais une demande par décret et pas par mariage), j''ai un Master 2 et j'ai travaillé avec mon diplôme pendant 6 mois (ccd) et actuellement au chômage (fin des indemnisation en août) et je suis enceinte donc je ne peux pas trouver un travail facilement dans ma situation. Mon mari avait un cdi de 2013 a 2016 puis rupture conventionnelle pour faire une formation (Master en finance) et il perçois des indemnités de chômage jusqu'à octobre 2018 et il fait actuellement un stage à Londres dans une banque d'investissement qui finis en novembre 2017.
On a pas de problème d'impôts.
J'aimerai connaître si je risque un rejet ou je fonce et je prends le risque
J'ai peur d'avoir un ajournement pour cause de ressources financières instables ?

Merci pour vos retours

Par **DJOUCHE**, le **31/08/2017** à **23:42**

Bonjour à tous,

je reviens vers vous pour récolter vos opinions. je suis arrivé en en 2009 en tant qu'étudiant et mon père est de nationalité française. Après mon Master 2 j'ai déposé une demande de nationalité qui a été refusée car ressources insuffisantes (ce qui est normal puisque je n'avais droit de travailler qu'à mis temps).
Aujourd'hui, j'ai un CDI, je suis marié et j'ai une fille avec ma femme de nationalité française.
J'ai dépose une nouvelle demande de nationalité (pas par mariage) depuis le 6 Septembre 2016, bientôt 1an dans une semaine je n'ai jamais été convoqué à un entretien mais j'ai juste reçu un courrier me disant que mon dossier a été réceptionné complet de la préfecture de police vu que j'habite à Paris.
De tel délai est il fréquent pour être reçu en entretien ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés